

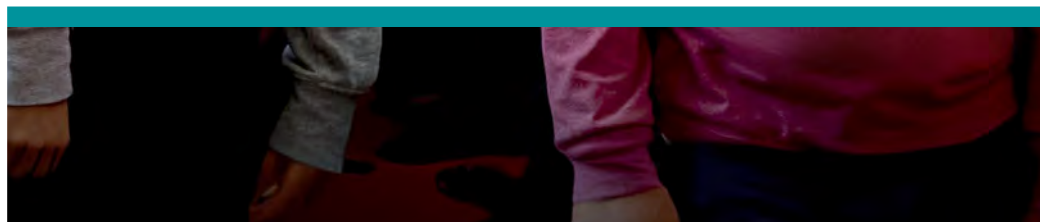


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET DE LOI DE finances 2025





Édito



© Ismaïl Aïssoub

L'École est au cœur de la promesse républicaine : celle de l'émancipation par les savoirs. Forte de ses 1,2 million de personnels qui participent à la réussite des 12 millions d'élèves, l'éducation nationale est le premier des services publics et le premier budget de la République.

Parce qu'elle est l'une des conditions de la cohésion sociale et qu'elle prépare l'avenir de notre pays, l'École est au cœur des priorités du Gouvernement. Plus que jamais, l'ambition française est celle d'une École de la réussite, qui élève le niveau, réduit les inégalités et garantit le bien-être de tous, élèves, professeurs et personnels.

Le budget 2025 du ministère de l'Éducation nationale s'inscrit pleinement dans cette ambition. Avec plus de 800 millions d'euros de crédits supplémentaires, il fait mieux que sanctuariser les moyens de l'École de la République : il les porte à un niveau inédit.

Le cœur de la bataille pour notre École, c'est d'élever le niveau de tous les élèves grâce à l'exigence pédagogique et à la transmission des savoirs fondamentaux à tous les niveaux de la scolarité. Avec l'achèvement du dédoublement des petites classes, la poursuite des groupes de besoin, la réforme du lycée professionnel ou encore le remplacement des absences de courte et de longue durée, ce budget 2025 s'inscrit dans la continuité des mesures engagées pour élever le niveau de tous les élèves et répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Avec l'égalité des chances au cœur de son projet, l'École de la République continue ainsi de lutter contre toutes les assignations sociales et territoriales et de porter une attention particulière aux territoires ruraux, ultramarins, ainsi qu'aux quartiers prioritaires.

Une École plus égalitaire, c'est aussi une École toujours plus inclusive, où chaque enfant de la République trouve sa place. Les efforts engagés en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap

s'intensifieront en 2025, avec le recrutement d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires et la poursuite du déploiement de dispositifs adaptés (pôles d'appui à la scolarité, unités localisées pour l'inclusion scolaire, stratégie troubles du neurodéveloppement).

Cette ambition pour l'École suppose que les personnels puissent exercer leur métier en toute confiance et avec les moyens nécessaires. L'engagement des personnels de l'éducation nationale mérite la reconnaissance de la Nation. Les moyens inédits engagés pour revaloriser l'ensemble des personnels du ministère, au premier rang desquels les enseignants, sont confortés et poursuivis en 2025.

Enfin, renforcer l'École de la République implique de faire davantage confiance au terrain. Je le crois profondément : nous devons redonner des marges de manœuvre aux acteurs de terrain (communauté pédagogique, parents, élus locaux, associations) et soutenir leurs initiatives au service de l'innovation pédagogique.

Ils continueront d'être largement associés à la transformation du système éducatif pour construire l'École de demain : **une École plus innovante, qui prend en compte les enjeux du numérique et répond efficacement aux enjeux de la transition écologique.**

Anne Genetet
Ministre de l'Éducation nationale





Sommaire

PLF 2025

- 1 Premier budget de la Nation avec 63 Md€ en 2025, l'École de la République reste la priorité du Gouvernement malgré un contexte budgétaire contraint** p. 6
- 2 Continuer de mieux reconnaître et valoriser nos métiers** p. 12
- 3 Élever le niveau** dans une École sereine p. 19
- 4 Accompagner le succès** de chacun des élèves p. 21
- 5 Conforter le lycée professionnel** comme voie d'excellence p. 27
- 6 Innover et faire confiance** aux acteurs de terrain p. 29

1 Premier budget de la Nation avec 63 Md€ en 2025, l'École de la République reste la priorité du Gouvernement malgré un contexte budgétaire contraint

Après une augmentation continue de ses moyens depuis 2017, le budget du ministère continuera de progresser en 2025. Entre 2017 et 2025, ce budget aura ainsi augmenté de 14,2 Md€, soit une hausse de près de 30 %, avec une forte accélération depuis 2022 : la hausse entre 2022 et 2025 (+ 7,8 Md€) est ainsi nettement plus dynamique que celle décidée lors du quinquennat 2012-2017 (+ 4,5 Md€) ou du quinquennat 2007-2012 (- 0,3 Md€).

Le budget du ministère de l'Éducation nationale (MEN) demeure le premier budget de l'État et s'élève en 2025 à **63 Md€**, hors compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions. Dans un contexte budgétaire nécessitant l'effort de chacun, le ministère de l'Éducation nationale disposera en 2025 d'un budget, à champ constant, supérieur de 834 M€ par rapport à 2024.

BUDGET 2025 DU MEN

63 Md€

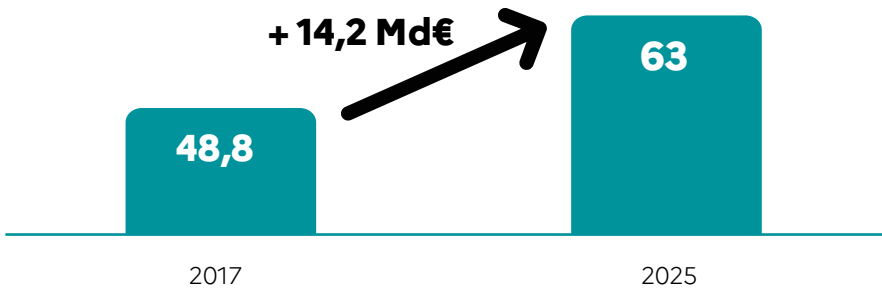
(hors contributions aux pensions de l'État)

87,1 Md€

(dont contributions aux pensions de l'État)

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DU MEN

(en Md€, hors CAS Pensions)



En intégrant la contribution au régime de pensions des fonctionnaires, le PLF 2025 présente une hausse de 2,5 Md€ par rapport à 2024.

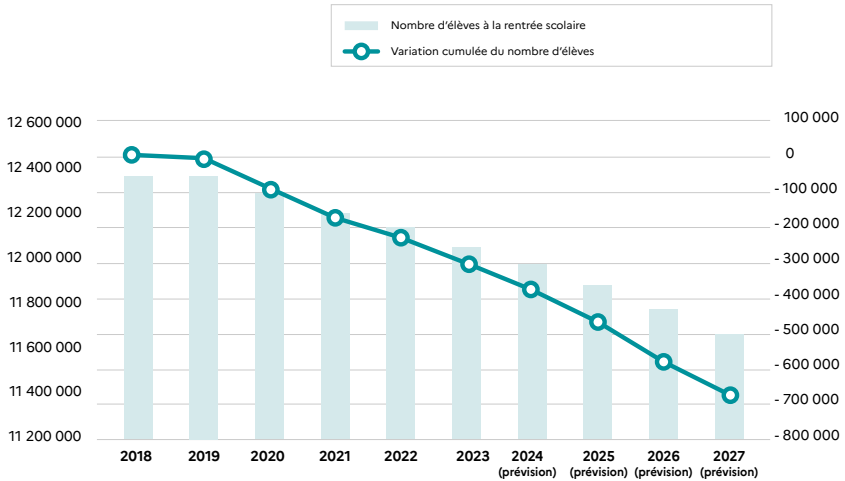
DES TAUX D'ENCADREMENT QUI CONTINUENT DE S'AMÉLIORER

Le plafond d'emplois du ministère de l'Éducation nationale s'élèvera en 2025 à 1 077 652 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Il est en progression de + 2 % par rapport à la loi de finances 2024, notamment sous l'effet de la création d'emplois d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), désormais tous recrutés et rémunérés par les rectorats, tout comme les assistants d'éducation (AED) passant en CDI (8 464 ETPT AED en CDI prévus en 2025, soit près de + 4 000 par rapport à la prévision 2024).

La baisse des effectifs d'élèves, en lien avec la démographie du pays, permet de poursuivre l'amélioration des taux d'encadrement dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré. Après une baisse de plus de 300 000 élèves depuis 2017, 81 000 élèves de moins sont attendus à la rentrée 2024 et 97 000 de moins à la rentrée 2025 (public et privé). Au total, ce sont 390 000 élèves en moins qui devraient être accueillis entre 2023 et 2027, portant à près de 700 000 la baisse cumulée des effectifs scolaires sur une décennie.

NOMBRE D'ÉLÈVES À LA RENTRÉE SCOLAIRE ET VARIATION CUMULÉE

(1^{er} et 2^d degrés publics et privés 2018-2027)



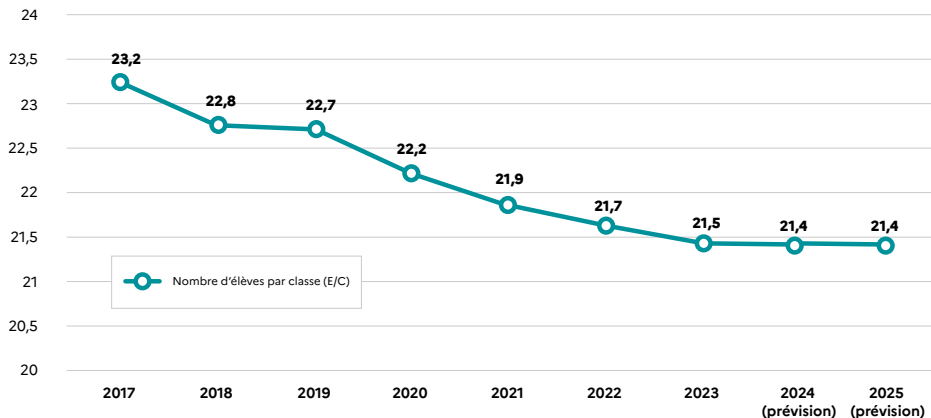
Cette forte baisse démographique permet de conforter l'amélioration des taux d'encadrement dans le 1^{er} degré.

Les dédoublements en REP et REP+ et le plafonnement à 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1 en éducation prioritaire ont ainsi donné lieu à la mobilisation de 20 000 emplois supplémentaires entre 2017 et 2024, représentant un investissement de près d'1 Md€ par an. Ces efforts se traduisent par une diminution du nombre d'élèves par classe depuis 2017 dans le 1^{er} degré, avec une **baisse de 2,2 élèves par classe en moyenne par rapport à 2016**.

À 21,4, le nombre d'élèves par classe dans le 1^{er} degré reste ainsi le plus bas jamais mesuré depuis la mise en place de ce suivi par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp).

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE À LA RENTRÉE SCOLAIRE DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

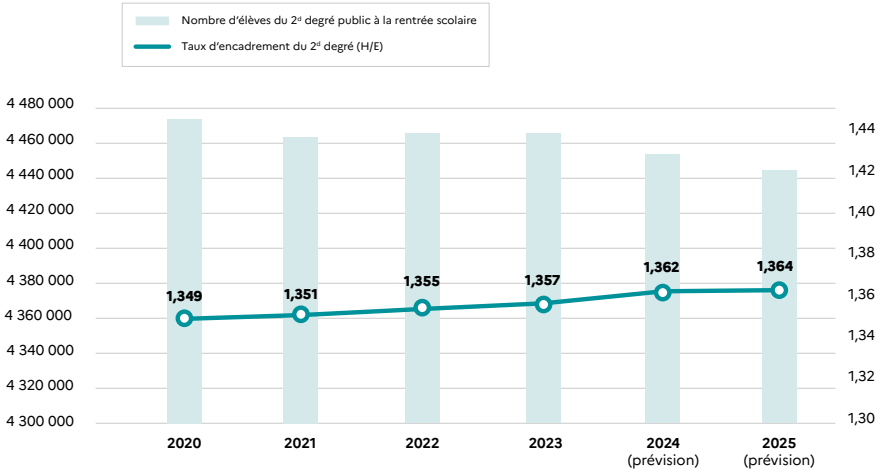
(1^{er} degré public 2017-2025)



Dans le 2^d degré, le taux d'encadrement, exprimé en nombre moyen d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par élève, continue de progresser depuis 2020. Cette amélioration n'est pas seulement l'effet d'une baisse de la démographie, qui reste modérée dans le 2^d degré avec - 25 000 élèves entre 2021 et 2025. Elle résulte aussi des efforts réalisés pour relancer l'ascenseur scolaire et renforcer les moyens dédiés au 2^d degré : 2 300 emplois ont été déployés pour les groupes de besoin en classe de 6^e et 5^e à la rentrée 2024 et 650 emplois l'ont été pour ouvrir des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) depuis 2020 dans le 2^d degré (dont 180 supplémentaires en 2025), permettant d'y accueillir 11 000 élèves de plus.

NOMBRE D'ÉLÈVES ET TAUX D'ENCADREMENT DANS LE 2^D DEGRÉ

(aux rentrées scolaires 2020 à 2025)



DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES POLITIQUES PRIORITAIRES

- **+ 2 000 équivalents temps plein (ETP) d'AESH pour la rentrée 2025**, (soit 3 226 personnes physiques), ce qui porte à 35 722 ETPT les créations nettes d'AESH depuis 2017 afin de répondre au mieux à l'augmentation des besoins d'accompagnement humain pour les élèves en situation de handicap.
- **+ 565 ETP d'enseignants dont plus de 500 destinés à l'école inclusive** :
 - 300 emplois pour poursuivre l'ouverture d'Ulis, au même rythme qu'aux rentrées 2023 et 2024 (300 emplois chaque année). Ces créations de postes renforcent la capacité d'accueil dans des dispositifs de scolarisation destinés aux élèves en situation de handicap, quel que soit le niveau (école, collège, lycée). **Depuis 2017, le nombre d'élèves accueillis en Ulis a ainsi progressé de 20 600.**
 - 115 emplois pour renforcer l'inclusion scolaire des enfants et jeunes souffrant de troubles du neurodéveloppement (autisme, troubles déficitaires de l'attention, troubles DYS), en complément des moyens mis en place depuis 2022. Les enseignants concernés suivent une formation professionnelle spécialisée et sont détenteurs du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.

- 100 emplois pour poursuivre l'expérimentation menée depuis 2024 dans quatre départements visant à substituer des pôles d'appui à la scolarité (PAS) aux pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial). Les PAS permettront une réponse plus rapide, plus complète et plus adaptée aux besoins des élèves en situation de handicap et de leur famille. En 2024, l'Aisne, l'Eure-et-Loir, la Côte-d'Or et le Var ont initié l'expérimentation de ce dispositif. Quatre départements supplémentaires mettront en place cette expérimentation au cours de l'année 2025.
- 50 emplois pour continuer à développer l'accueil en très petite section au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV), dans le prolongement des 60 emplois attribués à ce titre en 2024. Un millier d'élèves supplémentaires bénéficieront de cet accueil en très petite section.
- **+ 35 emplois pour soutenir la modernisation des ministères et l'amélioration de ses systèmes d'information.**

2 Continuer de mieux reconnaître et valoriser nos métiers

Le projet de loi de finances pour 2025 poursuit les efforts engagés ces dernières années pour mieux reconnaître tous les métiers de l'éducation nationale et ainsi renforcer leur attractivité. Entre 2020 et 2025, **7,9 Md€ auront ainsi été investis pour mieux valoriser et rémunérer les personnels du ministère de l'Éducation nationale** (crédits de titre 2 et hors titre 2).

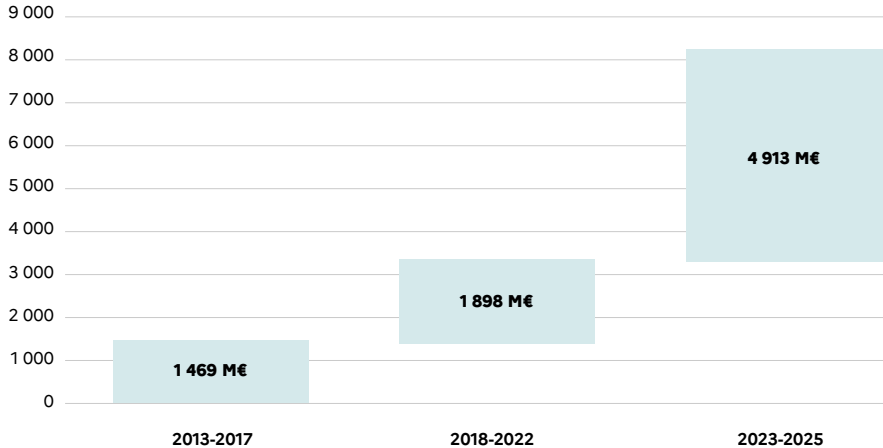
Concernant les enseignants, leur rémunération nette moyenne a progressé de 13,4 % entre la rentrée scolaire 2020 et janvier 2024 (+ 308 € net par mois), dont + 11 % depuis la réélection du président de la République en 2022 (+ 258 € net par mois), sous l'effet des mesures de revalorisation issues du Grenelle de l'éducation (2021-2022), de la revalorisation sans condition engagée en septembre 2023 et des mesures générales visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics en 2022 et 2023. Ces augmentations pérennes et sans condition ne tiennent pas compte du Pacte enseignant (2 500 € de prime en moyenne par enseignant ayant adhéré en 2023-2024), ni des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat durant la crise de l'inflation.

En complément des mesures de revalorisation ministérielles et interministérielles, le budget du ministère progresse sous l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT positif), traduisant notamment l'effet financier des évolutions de carrière des personnels (avancement d'échelon, changement de grade, etc.) au cours de l'année 2025 (+ 5,3 % par rapport à 2024).

Au titre de ces progressions de carrière, plus de 4 Md€ auront ainsi été financés depuis 2020 au profit des personnels du ministère, qui viennent s'ajouter aux 7,9 Md€ précités pour améliorer l'attractivité des carrières et soutenir le pouvoir d'achat des personnels de l'éducation nationale.

REVALORISATION DES PERSONNELS MEN - LFI 2013-2025

(crédits de masse salariale – T2 – en M€, y compris mesures du rendez-vous salarial)



POURSUIVRE LA REVALORISATION DES ENSEIGNANTS ET MIEUX RECONNAÎTRE LEUR ENGAGEMENT

À la rentrée 2023, une revalorisation salariale inédite par son ampleur a bénéficié à l'ensemble des professeurs, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, quels que soient leur statut (titulaires, contractuels ou stagiaires), leur corps ou leur ancienneté. Cette revalorisation inconditionnelle, dite « socle », représente un total de 1,9 Md€ par an.

Cette revalorisation portait sur le doublement de l'indemnité de fonction des personnels enseignants, une revalorisation de la prime d'attractivité, un accès aux grades supérieurs facilité et élargi rendant les carrières plus dynamiques et de meilleures perspectives offertes aux enseignants contractuels.

Comme le président de la République s'y était engagé, la rémunération en début de carrière de tout enseignant est depuis janvier 2024 supérieure à 2 000 € net : les enseignants néo-titulaires débute désormais leur carrière

à 2 121 € net (et 2 485 € net en REP+), hors Pacte enseignant ou heure supplémentaire.

La dernière marche de cette revalorisation est mise en œuvre à la rentrée scolaire 2025 avec la **hausse du nombre de promotions à la hors-classe en 2025 (passage du taux de 22 à 23 %** après une progression de 18 à 21 % au titre de la campagne d'avancement 2023 et de 21 à 22 % à la rentrée scolaire 2024). Les dépenses afférentes à cette mesure sont estimées à 20,3 M€ au titre de 2023, à 6,3 M€ au titre de 2024 et à 5,7 M€ au titre de 2025.

En parallèle, dans le cadre de la mise en œuvre du **Pacte enseignant**, des missions complémentaires sont proposées aux enseignants volontaires. **Elles sont rémunérées 1 250 € brut par an et par mission.** Ce dispositif bénéficiant d'une réduction des cotisations sociales salariales et d'une exonération d'impôt sur le revenu, **le montant net perçu s'élève à 1 131 € par mission.**

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 3 enseignants sur 10 ont réalisé des missions dans le cadre du Pacte, pour un gain moyen de rémunération de **2 408 € brut par an** dans l'enseignement général. Dans l'enseignement professionnel, le gain moyen s'élève à **3 250 € brut par an.**

La mise en œuvre du Pacte enseignant a permis de tripler le taux d'efficacité du remplacement de courte durée dans le 2^d degré par rapport à 2022-2023, en générant notamment 2 millions d'heures supplémentaires à ce titre. Pareillement, le Pacte a permis d'effectuer 1,8 million d'heures d'interventions Devoirs faits, ainsi qu'1,2 million d'heures au bénéfice des dispositifs École ouverte et Stages de réussite.

À la rentrée 2024, le volume total de pactes attribués durant l'année scolaire 2023-2024 est reconduit. **Une montée en charge de 98 M€ du dispositif est prévue, au profit de la mission prioritaire de remplacement des enseignants absents dans le 2^d degré.** Elle est financée en 2024-2025 et traduite dès la rentrée dans les dotations allouées aux académies. Cette montée en charge permet le doublement des parts dédiées aux remplacements de courte durée.

MIEUX RÉMUNÉRER LES PERSONNELS DE DIRECTION

Les personnels de direction des établissements scolaires constituent le premier maillon d'encadrement de l'éducation nationale. Ils sont des acteurs clés de la réussite éducative.

Depuis septembre 2024, les personnels de direction ont adhéré au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep), outil indemnitaire plus lisible, simple et rationnel qui permet la valorisation des acquis de l'expérience et de la mobilité.

Le passage au Rifseep vise en effet à mieux valoriser les parcours de carrière à travers une réévaluation régulière de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à faciliter la mobilité et la gestion des agents lorsqu'ils sont appelés à occuper des emplois bénéficiant du Rifseep et à mieux prendre en compte, à travers le complément indemnitaire annuel (CIA), les résultats objectivés par l'évaluation professionnelle.

À compter du 1^{er} janvier 2025, le 2^e grade de la carrière des personnels de direction (dit « hors classe ») sera également revalorisé, avec des possibilités de déroulement de carrière facilitées et pour leur permettre d'accéder à une rémunération plus attractive grâce à :

- la « linéarisation » de l'échelon spécial, qui permettra aux agents ayant au moins 3 ans d'ancienneté au 5^e échelon (HEA) au 1^{er} janvier 2025 d'accéder automatiquement au 6^e échelon (HEB) ;
- la création d'un 7^e échelon (HEB bis), également accessible à l'ancienneté, qui permettra aux agents ayant au moins 3 ans d'ancienneté au 6^e échelon (HEB) au 1^{er} janvier 2025 d'accéder automatiquement à ce nouvel échelon.

Le gain s'élèvera en fin de carrière à 3 367 € bruts annuels.

En outre, les personnels assurant les fonctions de personnel de direction sans appartenir à ce corps (personnels enseignants ou d'éducation) et qui ne bénéficient pas du Rifseep dans leur corps d'origine, percevront une indemnité alignée sur le montant de l'IFSE des personnels de direction durant l'exercice de ces fonctions.

Au total, **6 M€ sur deux ans seront mobilisés pour mieux rémunérer les personnels de direction.** Avec ces mesures, le gain par agent s'élèvera à 585 € net par an entre 2023 et 2025.

Le coût total des mesures de revalorisation dont ont bénéficié les personnels de direction est estimé à 55 M€ sur la période 2017-2027, soit un gain de 3 195 € net par an et par agent.

Ajouté aux mesures interministérielles pour un montant total de 31 M€, le gain moyen pour les personnels de direction atteint 4 806 € net par an et par agent.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET D'EMPLOI DES AESH

Le ministère œuvre de manière continue pour améliorer les conditions de recrutement et d'emploi des AESH. Ces personnels bénéficient désormais de la possibilité d'être recrutés par CDI à l'issue de leur premier contrat de 3 ans (contre 6 ans auparavant). **Aujourd'hui, 63 % des AESH sont ainsi en contrat à durée indéterminée, soit trois fois plus qu'il y a seulement deux ans. Tous bénéficient à présent d'une grille d'avancement.**

Leur prise en charge par les rectorats, plutôt que par les établissements, intègre les AESH dans les effectifs du ministère¹. Cela traduit l'objectif de mieux valoriser leurs fonctions et leur rôle au service de la réussite des élèves.

En cohérence avec la priorité donnée à l'inclusion scolaire, le ministère a engagé en septembre 2023 une nouvelle marche de revalorisation des AESH (+ 240 M€ en année pleine) qui a permis d'augmenter leur rémunération de 13 % en moyenne sous l'effet de :

- la revalorisation de leur grille indiciaire ;
- la création d'une indemnité de fonction d'un montant de 1 529 € brut annuels ;
- le relèvement de 10 % de l'indemnité de fonction des AESH référents ;
- la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 ;
- l'octroi de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, entre 2017 et 2025, la rémunération nette mensuelle d'un AESH aura progressé en moyenne de + 41 %, soit + 287 € net par mois.

La mise en place d'un **plan d'action métier sur les parcours professionnels des AESH**, annoncé dans le cadre du comité interministériel du handicap, devrait aboutir en 2025. Ce plan doit permettre de construire des carrières professionnelles et de valoriser les acquis de l'expérience pour accéder au métier d'éducateur spécialisé au sein de l'éducation nationale.

Enfin, il est proposé aux AESH qui le souhaitent d'augmenter leur quotité de travail afin de tendre vers un temps complet. Cette augmentation peut notamment intervenir dans le cadre de la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne, instaurée par la loi du 27 mai 2024.

Au total, 4,6 Md€ seront consacrés à l'école inclusive en 2025, soit plus du double de l'enveloppe allouée en 2017 (2,1 Md€).

1. Au 31 décembre 2024, la bascule sur le titre 2 des AESH, jusqu'à présent rémunérés sur le hors titre 2, sera pleinement effective.

RENFORCER LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES GRÂCE À DES PROFESSIONNELS MÉDICO-SOCIAUX MIEUX RECONNUS

Afin de valoriser l'engagement des infirmiers affectés dans des établissements et services relevant du périmètre de l'éducation nationale, ceux-ci ont bénéficié d'une indemnité exceptionnelle de 800 € net et d'une revalorisation pérenne de leur grille de rémunération à compter du 1^{er} mai 2024, équivalant à une progression de près de + 200 € net par mois.

Les assistants de services sociaux et les conseillers techniques de services sociaux bénéficient d'une revalorisation indemnitaire dont le montant net moyen est également de + 191 € par mois, soit une revalorisation de + 210 € net mensuels depuis janvier 2024 compte tenu de l'octroi de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024.

Au total, sur la période 2021-2025, compte tenu des revalorisations indiciaires (transposition du Ségur de la santé en 2022) et indemnitaires :

- la revalorisation des médecins conseillers techniques s'élève à + 756 € net mensuels ;
- la revalorisation des médecins de l'éducation nationale s'élève à + 726 € net mensuels ;
- la revalorisation des infirmiers s'élève à + 499 € net mensuels ;
- la revalorisation des conseillers techniques de services sociaux s'élève à + 551 € net mensuels ;
- la revalorisation des assistants de service sociaux s'élève à + 432 € net mensuels.

La réflexion sur l'attractivité de ces professions au ministère sera poursuivie en 2025, notamment concernant les médecins de l'éducation nationale.

RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS AU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Les crédits prévus dans le PLF 2025 permettent de poursuivre les revalorisations engagées en 2021 pour les personnels des filières administratives, de santé, sociale, ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation (ITRF) et pédagogique, afin de reconnaître leur investissement pour le bon fonctionnement du système éducatif et de renforcer l'attractivité de leurs métiers.

Le chantier de revalorisation de la rémunération des agents se poursuit, passant notamment par une requalification importante des emplois et un repyramidage de la filière administrative.

Chaque année, jusqu'en 2026, ce sont 260 emplois de catégorie C qui sont transformés en emplois de catégorie B et 490 emplois de catégorie B qui sont transformés en emplois de catégorie A afin de permettre aux agents en poste de progresser et au ministère d'adapter les compétences à ses besoins.

Le coût cible de ce repyramidage s'élevé à 31 M€. En 2025, 7 M€ seront consacrés à ce processus, soit + 7 880 € brut par an et par emploi concerné.

MIEUX RÉMUNÉRER LES AGENTS QUI S'ENGAGENT À EXERCER EN SEINE-SAINT-DENIS

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en œuvre en 2024 une évolution réglementaire importante de la prime de fidélisation créée en 2020.

Le champ des bénéficiaires de cette prime (agents publics qui exercent de façon permanente leurs fonctions durant cinq ans en Seine-Saint-Denis dans le service public de l'éducation) a été élargi et ses modalités de versement améliorées.

Ainsi, la prime est revalorisée de 10 000 à 12 000 € brut et dorénavant versée par fraction (20 % lorsque l'agent prend ses fonctions, 40 % après trois années de services effectifs et 40 % après cinq années). **Au total, plus de 26 000 agents du ministère, dont 22 000 enseignants en Seine-Saint-Denis, ont bénéficié de cette prime en 2024, pour un montant moyen de 6 148 € et un total de 170 M€.** Ce dispositif se poursuit en 2025.

PRIME DE FIDÉLISATION EN SEINE-SAINT-DENIS

Catégorie de personnels	Nombre de bénéficiaires	Versement moyen par agent* (montant brut)
Enseignants	21 942	6 173 €
AED/AESH	2 592	6 359 €
Filière administrative et technique	1 008	5 641 €
Filière santé et social	401	5 337 €
Corps d'encadrement, inspection, direction	423	5 583 €
Total	26 366	6 148 €

* Calcul sur la base de la dépense de titre 2 à fin août 2024.

3 Élever le niveau dans une École sereine

POUR UNE ÉCOLE ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHACUN

L'École doit permettre à chaque élève de réussir. Des moyens supplémentaires sont consacrés à l'amélioration des résultats des élèves, avec une attention aux besoins de chaque élève, en se fondant sur les meilleures pratiques identifiées par les études nationales et internationales. **Les moyens mis en place à la rentrée 2024 pour les groupes de besoin en mathématiques et en français en classe de 6^e et 5^e, soit 2 300 emplois, sont reconduits en 2025.**

La révision des programmes, désormais articulés autour d'objectifs annuels et ancrés dans des pratiques pédagogiques plus efficaces, implique de **renouveler les manuels scolaires**. Dès la rentrée 2025, plus de 2,5 millions de manuels seront renouvelés pour trois enseignements de la classe de 6^e : mathématiques, français et langue vivante. En outre, pour mettre tous les moyens en faveur de la réussite des élèves issus des milieux les moins favorisés, **des manuels seront acquis par l'État pour les classes de CP et CE1.**

POUR UN CLIMAT SCOLAIRE APAISÉ

L'École doit demeurer un sanctuaire républicain, garantissant la sécurité des élèves et des personnels face à toutes les formes de violence. Le plan ministériel d'avril 2024 a engagé des moyens ambitieux pour améliorer la sécurité, le climat scolaire et le bien-être dans les établissements.

En un an, plus de 400 établissements ont déjà été sécurisés.

Ce déploiement s'ajoute aux plus de 500 agents mobilisés en faveur des équipes mobiles de sécurité qui concourent, en soutien aux partenaires locaux, à la sécurisation des enceintes scolaires.

POUR L'ÉPANOUISSEMENT ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

L'École doit garantir le bien-être de tous les élèves. Les actions visant à promouvoir des habitudes favorables à la santé, à mobiliser la communauté éducative autour des enjeux de santé mentale et à **faire de la lutte contre le harcèlement scolaire une priorité absolue** continuent à se déployer.

Les efforts seront poursuivis pour **garantir l'accès à l'éducation artistique et culturelle (EAC) des élèves**, notamment les plus éloignés de l'offre culturelle. La part collective du pass Culture, qui permet aux élèves de participer à des actions d'EAC dans le cadre scolaire, connaît un fort succès. Sur l'année scolaire 2023-2024, 96 % des collèges et des lycées avaient utilisé la part collective du pass Culture et 72 % des collégiens et lycéens avaient bénéficié d'au moins une action d'EAC financée grâce à ce dispositif. En 2025, **10 M€ supplémentaires** seront consacrés à ce dispositif, permettant à chaque élève d'en bénéficier, notamment en lycée professionnel, dans les réseaux d'éducation prioritaire et en zone rurale.

Les Vacances apprenantes permettent d'accueillir les élèves à l'école pendant les vacances scolaires, où des activités éducatives, scolaires, culturelles, sportives et de loisirs leur sont proposées. La démarche vise à favoriser l'intégration sociale et scolaire des élèves et à contribuer à la réussite scolaire et éducative de tous. Le dispositif est étendu depuis 2020 à tous les élèves scolarisés du CP à la terminale et à tous les territoires. **20 M€ sont inscrits au PLF 2025 au titre des Vacances apprenantes, soit le même montant qu'en 2024.** Le dispositif est déployé en priorité dans les réseaux de l'éducation prioritaire (REP et REP+) et dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Une attention particulière est également portée aux territoires ruraux. **Au total, les Vacances apprenantes ont bénéficié à plus de 230 000 élèves au titre de l'année scolaire 2023-2024.**

4 Accompagner le succès de chacun des élèves

ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DE L'ÉCOLE POUR TOUS

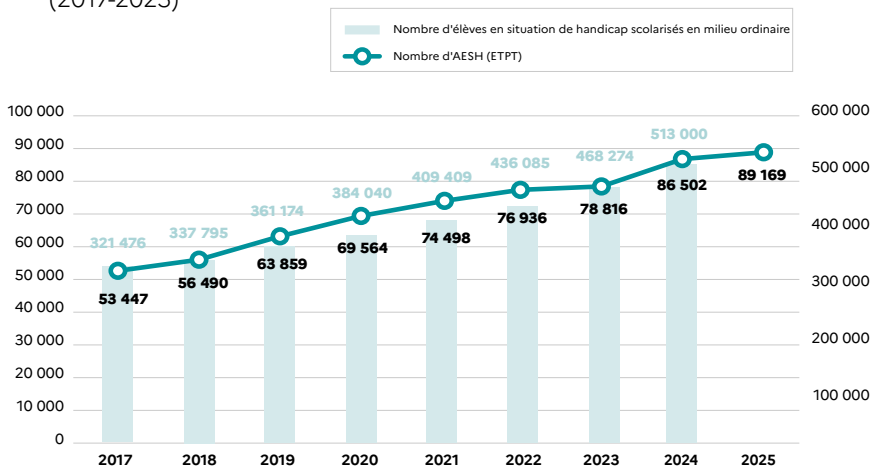
La scolarisation des enfants en situation de handicap demeure un objectif prioritaire. Depuis 2017, **le budget consacré par le ministère à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap a plus que doublé, passant de 2,1 Md€ à 4,6 Md€**. Grâce à cet investissement, 500 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2024.

Le PLF 2025 poursuit la mise en œuvre des engagements de la Conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023, qui a réaffirmé l'ambition prioritaire de l'école inclusive.

Le recrutement de 2 000 AESH supplémentaires en 2025 permettra de renforcer l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap en portant à 13 000 le nombre d'AESH supplémentaires recrutés depuis la rentrée 2022. Ces moyens supplémentaires permettront notamment de garantir la continuité du soutien en finançant l'accompagnement des élèves qui le nécessitent sur le temps de la pause méridienne. Au total, le nombre d'AESH a augmenté de 67 % depuis 2017, traduisant l'effort du ministère pour rendre l'École pleinement inclusive.

NOMBRE D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ET D'AESH

(2017-2025)



Les moyens inscrits en PLF 2025 permettent de **poursuivre le développement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)**, notamment en collège. À la rentrée scolaire 2024, près de 11 000 Ulis permettent à 119 000 élèves en situation de handicap de bénéficier de l'enseignement d'un professeur spécialisé afin d'accroître leur temps de scolarisation dans la classe de référence, avec des enseignements adaptés. **Au total depuis 2017, ce sont 20 600 élèves de plus qui sont accueillis en Ulis grâce aux moyens renforcés.**

L'expérimentation des pôles d'appui à la scolarité (PAS) se poursuivra par le déploiement de 100 emplois, à l'instar de la rentrée 2024. L'Aisne, l'Eure-et-Loir, la Côte-d'Or et le Var ont initié l'expérimentation de ce dispositif en 2024, avec pour objectif de renforcer l'accessibilité des apprentissages pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers, en leur apportant une réponse immédiate adaptée. Quatre départements supplémentaires mettront en place cette expérimentation au cours de l'année 2025.

Le ministère a également mis en place **un fonds pour permettre l'achat de matériel pédagogique adapté pour les élèves en situation de handicap** et ainsi faciliter leur inclusion en milieu ordinaire. Ce fonds, doté d'une enveloppe de 25 M€ en PLF 2025, a déjà bénéficié à plus de 53 000 élèves lors de l'année scolaire 2023-2024.

La scolarisation des enfants avec un trouble du neurodéveloppement (TND) constitue une priorité supplémentaire, dans le cadre des engagements de la stratégie nationale pour les TND. Cet effort se traduit dès la rentrée 2024 par l'ouverture de 62 nouveaux dispositifs d'accompagnement des élèves par un TND et la mobilisation de professeurs ressources pour les troubles du spectre autistique (TSA) et les TND. À la rentrée 2025, 115 emplois supplémentaires sont créés pour renforcer l'inclusion scolaire des enfants et jeunes souffrant de troubles du neurodéveloppement.

RÉDUIRE L'INCIDENCE DES INÉGALITÉS SOCIALES SUR LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES

L'accompagnement social des élèves est une condition clé de la réussite de tous les élèves. **Les bourses et fonds sociaux représenteront en 2025 une enveloppe de 909 M€ :**

- **Les bourses sur critères sociaux seront revalorisées** afin de tenir compte de l'inflation. Leur accès est facilité grâce à **l'automatisation de la procédure d'attribution**, effective depuis la rentrée 2024 dans l'enseignement public et qui sera étendue à la rentrée 2025 dans l'enseignement privé. Afin de simplifier l'accès aux droits et lutter contre le non-recours aux aides sociales, les bourses sont ainsi versées automatiquement aux familles, sans aucune démarche à réaliser de leur part, selon les revenus déclarés à l'administration fiscale. Plus de 12 000 élèves supplémentaires bénéficient de cette mesure à la rentrée scolaire 2024.
- L'enveloppe destinée aux **fonds sociaux** s'élèvera de nouveau à 54 M€ en 2025. Elle sera mobilisée par les établissements scolaires pour soutenir les familles rencontrant des difficultés financières et permettre aux élèves concernés de poursuivre une scolarité sereine.

Afin de soutenir les familles les plus fragiles, la **mise à disposition de petits-déjeuners gratuits** à l'école se poursuivra en 2025. Financé par le ministère chargé des affaires sociales, ce dispositif permet de réduire les inégalités alimentaires et de favoriser les apprentissages.

Le ministère continuera à promouvoir la mixité sociale et scolaire, en articulant au mieux entre eux les dispositifs d'égalité des chances (Cordées de la réussite, École ouverte, fonds sociaux, soutien scolaire, aide à l'orientation, tutorat et mentorat) et en poursuivant le travail engagé avec les établissements d'enseignement privé sous contrat.

GARANTIR L'ACCÈS AUX SAVOIRS SUR TOUS LES TERRITOIRES

Le ministère poursuit son action en faveur des territoires les plus en difficulté, avec pour objectif de réduire les inégalités sociales et géographiques qui freinent la réussite des élèves.

Les quartiers prioritaires

Le dispositif des **Cités éducatives**, qui vise à intensifier la prise en charge des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans par le développement d'alliances éducatives locales, poursuit son développement.

Le PLF 2025 accompagne le **renforcement de la continuité pédagogique**, avec la possibilité pour les collégiens en éducation prioritaire qui le souhaitent de bénéficier d'un **accueil élargi de 8 h à 18 h**. Les activités proposées incluent une offre d'accompagnement scolaire et d'activités culturelles, artistiques et sportives. Le dispositif **Devoirs faits**, qui offre un temps d'étude accompagné et gratuit aux collégiens pour faire leurs devoirs, **a bénéficié à plus d'un million d'élèves en 2023-2024, soit une hausse de 30 % du recours depuis 2019**. Grâce au Pacte enseignant, ce sont 1,8 million d'heures dédiées à Devoirs faits qui ont pu être réalisées. **Les moyens alloués à ce véritable service public d'aide aux devoirs et de soutien aux familles seront reconduits en 2025**.

Des moyens supplémentaires sont engagés pour poursuivre la **scolarisation des enfants en très petite section dès l'âge de 2 ans** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (50 emplois).

La mise en œuvre des **contrats locaux d'accompagnement (CLA)** se poursuivra également avec la reconduction d'une enveloppe de 5,4 M€ en 2025. Ces contrats ont pour objectif de réduire les inégalités sociales et scolaires, en tenant compte de la diversité des territoires hors éducation prioritaire, par une approche fine du terrain et avec des moyens gradués.

Les territoires ruraux

Le développement des **territoires éducatifs ruraux (TER)** se poursuivra en 2025, avec un objectif de 300 territoires à terme. Les objectifs fixés pour la rentrée scolaire 2024 ont été dépassés et 16 territoires de plus ont intégré le dispositif, portant le nombre de TER à 201. Ce dispositif vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en s'appuyant sur des coopérations entre les différents acteurs (élus locaux, services académiques, associations, etc.). Le ministère consacrera une enveloppe de 6,4 M€ en faveur de ce dispositif, soit + 3,4 M€ depuis 2023.

TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

(rentrée scolaire 2024)



Géo-éducation © DEPP © IGN © 2023

● TER mis en place de 2021 à 2023 (64)

● TER mis en place depuis 2023 dans le cadre de France ruralités (137)

Le **développement des internats d'excellence sera également poursuivi en 2025**. L'internat d'excellence représente un outil au service de l'égalité et de l'aménagement du territoire en renforçant l'accueil et l'accompagnement des élèves défavorisés, scolarisés en éducation prioritaire, résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans des territoires ruraux éloignés. À ce jour, l'appel à projet « internats d'excellence-ruralité » a permis de labelliser 171 internats, pour un total de 22 300 places. 39 projets, représentant plus de 4 600 places créées, réhabilitées ou équipées, bénéficient d'un soutien financier total de l'État de 40 M€. En 2025, l'avancement de ces projets devrait se traduire par des investissements à hauteur de 10 M€.

Les territoires ultramarins

Le ministère poursuit son effort financier pour les outre-mer. Des dispositifs adaptés aux besoins des élèves ultramarins sont déployés, notamment pour proposer un soutien scolaire renforcé dans le 1^{er} degré, qui s’inspire du dispositif Devoirs faits au collège et s’inscrit dans le prolongement de l’accompagnement éducatif mis en place dans les écoles ultramarines.

Dans le cadre du contrat de convergence et de transformation (CCT) 2024-2027, **523 M€ sur quatre ans sont prévus en faveur des constructions scolaires à Mayotte**, un département dans lequel l’État a conservé la compétence en matière de bâti scolaire, compte tenu des défis auxquels ce territoire est confronté. Ces investissements permettront d’accueillir plus de 14 000 élèves supplémentaires sur les huit prochaines années. 138 M€ sont consacrés à cet effort significatif dans le PLF 2025.

Un CCT sera également signé pour La Réunion prochainement. Il prévoira une enveloppe globale de 60 M€ d’ici 2028 pour la construction de deux lycées des métiers, de la mer et du tourisme et de l’hôtellerie, qui pourront accueillir plus de 1 200 élèves et étudiants.

5 Conforter le lycée professionnel comme voie d'excellence

Depuis la rentrée 2023, des moyens inédits sont engagés pour faire du lycée professionnel une voie d'excellence et d'avenir pour les jeunes et les entreprises. Ces moyens ont représenté près d'1 Md€ en loi de finances pour 2024, en provenance de plusieurs financeurs : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, ministère chargé de la mer et de la pêche, ministère du Travail et de l'Emploi via France 2030, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Le PLF 2025 s'inscrit dans la poursuite des mesures engagées ces deux dernières années au bénéfice des 642 000 lycéens professionnels, des personnels qui les accompagnent et des entreprises.

FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR POUR NOS JEUNES ET NOTRE ÉCONOMIE

La **transformation des formations** doit permettre d'améliorer les perspectives d'insertion des élèves et de mieux répondre aux besoins en compétences de notre économie, en lien avec les grandes transitions en cours et à venir et la priorité donnée à la réindustrialisation. L'objectif, volontariste, est ainsi de faire évoluer la carte des formations à hauteur de 5 % des formations chaque année. **C'est chose faite en 2024, avec l'ouverture de 12 603 places dans les formations porteuses en lycée professionnel.**

Le travail pluriannuel sur l'offre de formation se poursuit donc, à travers la rénovation des diplômes professionnels, l'ouverture de formations courtes et complémentaires après le diplôme et la fermeture progressive des formations peu propices à l'insertion au profit de nouvelles formations à des métiers bénéficiant d'une forte demande.

La création de partenariats durables entre les lycées professionnels et les entreprises est facilitée par l'installation à la rentrée scolaire 2023 d'un **bureau des entreprises** dans chacun des plus de 1 500 lycées professionnels

et polyvalents. Portes d'entrée pour les partenaires économiques du territoire, ces bureaux des entreprises permettent d'appuyer les jeunes dans leur recherche de stage et leur insertion.

MIEUX ACCOMPAGNER CHAQUE LYCÉEN PROFESSIONNEL ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE

Depuis la rentrée 2023, chaque période de formation en milieu professionnel (PFMP) donne lieu à **une gratification versée par l'État**, pour valoriser l'investissement de près de 800 000 élèves. Selon le niveau de scolarité, chaque élève reçoit ainsi entre 50 et 100 € par semaine de stage réalisée. L'allocation représente jusqu'à 875 € sur deux ans pour un élève en CAP et 2 100 € sur trois ans pour un élève de baccalauréat professionnel. **370 M€** sont consacrés dans le budget 2025 au financement de cette allocation de stage. 328 M€ sont inscrits au budget du ministère de l'Éducation nationale à ce titre² et 42 M€ aux budgets du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt et du ministère chargé de la mer et de la pêche.

Les dispositifs **Tous droits ouverts, Ambition emploi et Parcours de consolidation** seront poursuivis en 2025, afin de lutter contre le décrochage scolaire et permettre à chaque lycéen professionnel de construire son réseau professionnel et de travailler son insertion.

VALORISER À LA HAUTEUR DE LEUR ENGAGEMENT LES ENSEIGNANTS EN LYCÉE PROFESSIONNEL

La rémunération de missions supplémentaires pour les professeurs volontaires, dans le cadre du Pacte enseignant, se poursuit pour favoriser la réussite des élèves par un meilleur accompagnement. **41 % des enseignants des lycées professionnels se sont engagés dans le dispositif. En moyenne, les professeurs des lycées professionnels ont réalisé 2,6 missions de Pacte, ce qui représente un supplément de rémunération de 3 250 € brut annuels par enseignant.**

L'enseignement d'options et le lien établissement/entreprise (bureau des entreprises, formation des tuteurs et stages) sont les missions les plus mobilisées par les enseignants en lycée professionnel, suivies de la détection et la prise en charge des élèves en décrochage, l'intervention dans des parcours de consolidation en section de technicien supérieur (STS) et enfin les dispositifs Ambition emploi (accompagnement post-terminale) ou l'accompagnement de jeunes en terminale.

2. Le budget 2024 intègre le paiement de gratifications pour quatre trimestres : les trois trimestres de l'année scolaire 2023-2024, ainsi que le premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025. Le budget 2025 n'intègre que le paiement des gratifications pour trois trimestres : les deux derniers trimestres de l'année scolaire 2024-2025 et le premier de l'année scolaire 2025-2026.

6 Innover et faire confiance aux acteurs de terrain

DES PRATIQUES INNOVANTES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Le ministère accompagne et encourage l'initiative et l'innovation pour transformer les pratiques pédagogiques afin d'améliorer la réussite et le bien-être des élèves et réduire les inégalités scolaires. La démarche engagée avec le Conseil national de la refondation (CNR) « Notre école, faisons-la ensemble » se poursuivra.

Le fonds d'innovation pédagogique (FIP), qui finance les projets pédagogiques innovants issus des concertations locales organisées avec l'ensemble des acteurs, sera ainsi doté de **25 M€ supplémentaires**. À la rentrée 2024, plus de 7 500 projets ont déjà été validés par les académies, au bénéfice de 5 millions d'élèves.

UN NUMÉRIQUE AU SERVICE DES APPRENTISSAGES

Le développement du numérique constitue à la fois un enjeu et un levier majeur de transformation de l'éducation. Il accompagne et renforce la politique du ministère dans toutes ses dimensions :

- apprentissages et usages du numérique pédagogique, pour lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux ;
- évolution des pratiques pédagogiques, de la formation initiale et continue et de l'accompagnement des personnels avec le recours à toutes les modalités de formation ;
- évolution du service public de l'éducation dans son rapport aux usagers, dans une optique de simplification, de personnalisation et de sécurisation renforcée.

176 M€ seront investis en 2025 sur les systèmes d'information de l'éducation nationale, le numérique et les grands projets informatiques pilotés par le ministère. Outre ce budget ministériel, les crédits de

France 2030 continueront d'être mobilisés en faveur des **territoires numériques éducatifs (TNE)**, qui permettent la mise à disposition d'équipements numériques, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques.

UN ENGAGEMENT ET DES ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES TERRITOIRES

Le ministère s'engage fortement en faveur de la transition écologique. La réhabilitation du bâti est au cœur de cette démarche, avec pour objectif d'améliorer les performances énergétiques du bâti scolaire et du patrimoine immobilier du ministère.

Près de 52 000 bâtiments scolaires sont répartis sur notre territoire et représentent près de 50 % des bâtiments publics locaux. L'État déploie des moyens importants pour soutenir les collectivités locales dans l'adaptation au changement climatique du bâti scolaire :

- **en matière d'ingénierie** : pour appuyer les collectivités territoriales dans leurs projets, le ministère a mis en place un **réseau national « bâti scolaire »**, avec des référents dans chaque académie, ainsi qu'un référentiel national pour la construction, la rénovation énergétique et l'aménagement des écoles, collèges et lycées, dont la transition écologique est le fil conducteur ;
- **en matière financière**, par le biais du Fonds vert mis en œuvre par le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques.

En 2024, 500 M€ d'autorisations d'engagements ont été consacrés, au sein du Fonds vert, à la rénovation des écoles. En 2025, la mesure de rénovation des bâtiments scolaires est maintenue au sein de l'axe « performance environnementale » du Fonds vert.

En parallèle, le PLF 2025 permettra de poursuivre les **travaux de rénovation énergétique du patrimoine du ministère**. La sobriété énergétique est un des axes majeurs de la politique immobilière du ministère, avec plusieurs opérations ambitieuses.

À titre d'exemple, la réhabilitation du rectorat de Limoges doit permettre, à échéance 2026, une réduction de la consommation d'énergie estimée à 65 % et une baisse des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie de 77 %. Le coût de l'opération est de 12,3 M€ cofinancés par le programme 348 « Performance et résilience des

bâtiments de l'État et de ses opérateurs », dont 4,3 M€ sur le budget de l'éducation nationale.

Au total, le ministère engagera 65 M€ en 2025 pour son patrimoine immobilier, dont 55 M€ dans les territoires.

DES INVESTISSEMENTS DANS TOUS LES TERRITOIRES

• Rectorat de Versailles : Campus Lesseps

Le projet Campus Lesseps vise à rassembler, sur le site actuel du rectorat Lesseps, les services du rectorat, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des Yvelines, le siège du Crous de Versailles et la cour administrative d'appel de Versailles. Ce projet doit permettre de renforcer les synergies au sein de l'académie, d'adapter les surfaces de bureau aux nouvelles modalités de travail (télétravail) et d'accroître significativement la performance énergétique des bâtiments. Il vient en appui d'un ambitieux projet de transformation de l'organisation et des processus, qui s'appuie notamment sur la dématérialisation des services aux usagers. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 133,6 millions d'euros toutes dépenses confondues (TDC), dont 123 millions financés sur le programme 214. Le calendrier des travaux des constructions neuves prévoit une livraison échelonnée de novembre 2026 à avril 2028. La réception des offres finales est fixée au 25 octobre 2024 et le jury doit se tenir le 13 décembre.

• Canopé Marseille

Ce bâtiment, situé à proximité immédiate de la gare Saint-Charles, concourt à la mise en œuvre du plan Marseille en grand. Le regroupement des services régionaux, des circonscriptions d'inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et des équipes de Réseau Canopé à proximité immédiate de la DSDEN et de la gare reliant Marseille et Aix (siège du rectorat) favorisera la coordination et les synergies. Le budget de l'opération est évalué à 11,7 millions d'euros. L'engagement des marchés de travaux est prévu d'ici fin 2025 et la livraison en 2027.

- **Rectorat de Corse**

La réhabilitation des deux bâtiments du rectorat permettra de regrouper les services académiques et les opérateurs présents dans la ville d'Ajaccio. Il s'agit à la fois d'optimiser l'utilisation des locaux grâce à de nouveaux équipements adaptés, et d'améliorer la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie d'au moins 40 %. En outre, cette initiative favorisera la mutualisation des services supports. Cette opération permettra de libérer le bâtiment actuel de la DSDEN pour le retour aux domaines. Les travaux de dépollution sont en cours, la fin des travaux de désamiantage est prévue pour janvier 2025. La date de remise des offres du marché de maîtrise d'œuvre est fixée au 30 octobre 2024.

- **Rectorat de Martinique**

Ce projet vise à regrouper sur un site unique l'ensemble des services académiques des sites des Hauts de Terreville à Schoelcher, de Kerlys, de l'Étang Z'abricot et de Desrochers à Fort-de-France, à horizon 2030-2031. En 2025, les travaux consisteront à désamianter et déconstruire l'ancien site de Tartenson.



education.gouv.fr/PLF2025
#PLF2025

Contact presse
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr